

# L'ENVERS D-E L'ENS

La gazette des élèves, département droit-économie-management



## L'entretien de la semaine avec...

### Mame-Diarra THIAM

Attachée sectorielle au service économique de l'ambassade de France au Sénégal

#### Quel est ton parcours jusqu'à aujourd'hui ?

J'étais à la prépa de Bessières, j'ai eu le concours en 2017. Après avoir intégré l'ENS, j'ai suivi la voie classique qui est la prépa agrég. J'ai obtenu l'agrégation d'économie en 2020, après le Covid. Après le confinement, je cherchais à faire une année de césure et je suis donc allée au Sénégal, mon pays d'origine. J'ai toujours rêvé d'y vivre donc j'ai réalisé un premier stage d'un an à l'agence française de développement (AFD) à Dakar. Ensuite, j'ai fait un volontariat international en administration (c'est-à-dire une mission effectuée au sein des services de l'Etat français à l'étranger) de 2 ans au Burkina Faso au sein de la Direction régionale Sahel de l'AFD : j'étais responsable communication régionale pour le Sahel et je couvrais donc 6 pays (Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad, Mauritanie et Sénégal) dans lesquels j'ai eu la chance de faire de nombreux déplacements. Cependant la situation politique et sécuritaire du Burkina Faso m'a obligé à quitter le pays il y a un peu plus d'un an. J'ai donc fini mon VIA depuis le Sénégal. Après ça, j'ai intégré le service économique de l'ambassade de France au Sénégal.

#### Peux-tu nous parler de ton quotidien ?

Je suis attachée sectorielle au service économique de l'ambassade de France au Sénégal, service qui dépend de la direction générale du Trésor. Les secteurs dont je suis responsable sont les suivants : numérique, télécommunications, urbanisme, environnement, sport, eau et assainissement et RSE. Je suis également en charge de l'animation du Club Ville Durable de Dakar, qui fédère une soixantaine d'entreprises françaises et sénégalaises. Il a pour objectif de structurer l'écosystème franco-sénégalais de la « Ville Durable ». Concernant mes missions, il y a une partie plutôt rédactionnelle avec des veilles, des notes, du suivi sectoriel. Je soutiens également les stratégies d'exportation des entreprises françaises qui souhaitent développer une activité au Sénégal, à travers un financement, une assurance-crédit à l'export ou un accompagnement autre. Il y a pour finir un dernier aspect, plutôt relationnel, qui permet de casser la monotonie, avec des événements, des rencontres, des rendez-vous pour maintenir un lien étroit avec les acteurs locaux sénégalais, privés ou publics.

#### Quelle utilisation as-tu fait de l'agrégation ?

Quand j'ai eu l'agrégation, j'avais seulement 23 ans et je ne me sentais pas assez prête pour affronter une classe. Mon bagage académique était solide mais j'ai considéré que je n'avais pas été formée à être un bon professeur, capable de gérer une classe. Pour valider l'agrégation, il faut réaliser un stage d'un an d'enseignement. J'ai donc fait des demandes de report justifiées qui ont pour le moment été acceptées. Au-delà de l'enseignement, l'agrégation a été très utile pour moi. C'est une formation solide sur le plan académique et également un véritable marqueur facilitant l'embauche.

#### Enfin, quels sont tes projets pour la suite ?

Je vais bientôt commencer une thèse à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar sur l'intégration économique régionale en essayant de faire des études de modélisation et de prospective. Je n'ai pas encore tout défini mais j'aimerais étudier deux marchés pour analyser les effets attendus de différents niveaux d'intégration économique.

J'aime beaucoup ce que je fais à la DG du Trésor donc j'aimerais y rester. Pour avancer dans ma carrière, je pense qu'il faudra que je fasse un passage à la centrale au Ministère de l'Economie, ce que j'envisage. Je pense aussi à passer le concours d'attaché économique, ce qui me permettra de véritablement intégrer ce corps de métier. J'aurais ensuite une plus grande mobilité, me permettant ainsi de me rendre dans d'autres services économiques, d'autres pays et de prétendre à d'autres postes, par exemple adjointe de chef de service économique ou même cheffe de service ! Je souhaite quand même rester en Afrique, idéalement en Afrique de l'Ouest, pas trop loin de Dakar.

Cassandra DELBREILH et Solène ISSANDOU

### Ça s'est passé à l'ENS

Les inscriptions au **concours d'Eloqu'ENS** sont désormais **closes** depuis le jeudi 31 octobre. Les candidats se confronteront une première fois lors de **l'épreuve de qualification**, qui se tiendra le **mercredi 13 novembre à l'ENS** ! Le sujet ne sera divulgué aux candidats qu'une semaine avant l'épreuve ...

## Quelles perspectives pour la décentralisation en France ?

### Synthèse d'une contribution à la conférence sur l'état et l'avenir de la décentralisation territoriale du

#### CUREJ, laboratoire de l'Université Rouen Normandie

L'année 2024 a indéniablement été le temps des rapports pour la décentralisation, rédigés par des personnalités d'horizons variés : rapport « Décentralisation : le temps de la confiance » par **Eric Woerth**, député chargé d'une mission par le président de la République ; rapport sur les coûts du millefeuille territorial par **Boris Ravignon**, élu local ; rapport de **l'institut Terram** sur une « réforme territoriale : pour une démocratie locale à l'échelle des bassins de vie » ; rapport de la **délégation aux collectivités locales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale** dit « Valence » exprimant les diverses sensibilités politiques ; la **Cour des Comptes** dans le cadre de son étude annuelle sur les finances publiques locales.

Tous ces rapports ont été rendus dans une même temporalité, à savoir entre avril 2024 et au plus tard octobre 2024 pour le fascicule 2 de l'étude annuelle de la Cour des comptes, avec une concentration autour de la fin d'année scolaire 2024, point d'orgue politique en France, n'ayant peut-être pas permis que soit accordée à ces rapports **l'attention que le sujet de la décentralisation mérite**.

Cette profusion de rapports s'est naturellement accompagnée d'une **richesse d'idées** sur ce que pourrait être la décentralisation de demain. Néanmoins, des **thématiques communes** peuvent être relevées.

#### Diversité d'opinions sur la nécessité d'une réforme territoriale

Pour les chercheurs de Terram, il faudrait **faire correspondre les échelles de vie à l'échelle électorale**, ce qui aboutirait à une France composée de 900 communes. Le rapport Woerth se concentre plutôt sur la **redéfinition de l'intercommunalité** comme collectivité centrale, idée également exprimée dans le rapport Valence.

Pour le rapport Woerth, le problème est véritablement celui d'un **essoufflement de l'élan politique initial qui a conduit à la décentralisation**, laquelle est « *avant tout un partage du pouvoir* ».

Pour la majorité des rapports, la principale question aujourd'hui ne semble plus être la réforme territoriale, mais plutôt la clarification des rôles de chacun des échelons territoriaux existants et de l'Etat.

*L'enjeu principal de la clarification : des compétences, des normes et des pouvoirs*

Le mille-feuille territorial coûte cher, plus de 7,5 milliards d'euros selon une estimation minorée du rapport Ravignon. Les **enchevêtrements de compétences** en sont l'une des causes majeures. Les rapports font tous consensus sur la question de la nécessité d'une redéfinition claire des compétences de chacun. Cela va de pair avec une **simplification des normes** édictées à Paris et qui concernent les collectivités locales.

#### La figure de l'élu

Le conseiller territorial fait son retour dans les propositions du rapport Woerth, tout comme le cumul des mandats. Généralement, ce qui transparaît de ces différents rapports est la **consécration de la figure du maire**, élu local par excellence et qui doit être revalorisé. Par ailleurs, certaines sensibilités politiques expriment dans le rapport Ravignon le souhait de **laisser le choix aux élus locaux de leur organisation territoriale** sur la base de la loi 3DS.

#### Une responsabilité des collectivités locales comme signe de leur importance ?

La Cour des comptes ne fait pas un bilan catastrophique de la **santé financière des collectivités locales**, même s'il est signalé que les situations varient selon les collectivités. Elle demande néanmoins un véritable mouvement de participation de ces dernières au redressement des comptes publics, notamment par une **maîtrise de leurs dépenses et une limitation de l'évolution de leurs recettes**.

Le rapport Valence émet le souhait d'une **véritable autonomie fiscale** laissée aux collectivités, ce qui va de pair avec le constat de la Cour des comptes, selon lequel la suppression d'impôts locaux a « *affaibli le lien direct entre les collectivités et les ménages et entreprises de leur territoire* ».

La thématique de la décentralisation est riche, comme le montrent ces rapports formulant des propositions variées, qui peuvent se rejoindre comme se contredire. Il ne reste plus qu'à attendre le temps de l'action, après le temps des rapports...

Chloé MALO

## Droit civil

Cass, civ 2ème, 19 septembre 2024, n°23-10.638

Dans un arrêt du 19 septembre 2024, la Cour de cassation a tranché sur l'applicabilité de la **force majeure dans le cadre d'une compétition sportive**, à l'occasion de laquelle s'est produite une chute entre deux compétiteurs, l'un d'entre eux ayant assigné l'autre en justice pour obtenir réparation de son préjudice corporel.

La Cour d'appel de Grenoble avait retenu la force majeure pour exonérer le défendeur en estimant que le **changement de trajectoire** opéré par la victime était un événement **extérieur et irrésistible**.

La Cour de cassation a annulé cette décision et, **en accord avec sa décision d'Assemblée Plénière du 14 avril 2006 (02-11.168)**, a rappelé la nécessité de prendre en compte le **critère d'imprévisibilité** pour appliquer la force majeure. En l'espèce, le changement de trajectoire d'un concurrent lors d'une compétition de ski cross qui consiste à éviter des obstacles ne peut pas être considéré comme imprévisible. L'exonération du fait d'une faute de la victime est aussi rejetée au vu de l'absence de changement brutal de trajectoire par celle-ci.

Cette décision s'inscrit aussi dans une optique de **protection des victimes**, dont le préjudice corporel doit être réparé en intégralité par l'auteur du dommage, même si celui-ci échappe totalement à son contrôle.

Camille FONTENEAU

### C'est tombé à l'oral

**Sujet** : La responsabilité du fait des choses

**Question** : Quelle est l'origine de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux ? (Directive européenne)

## Droit commercial

Cass. Civ.3, 11 juillet 2024, 23-10.013, Publié au bulletin

**L'article 578 du code civil** définit l'usufruit comme le **droit de jouir** des choses dont un autre a la propriété, comme le propriétaire lui-même, mais à la charge d'en conserver la substance. Toutefois, dans le cas spécifique de l'usufruit d'une **part sociale**, la loi reste muette sur le titulaire de la qualité d'associé, et sur le **partage concret des prérogatives entre usufruitier et nu-propriétaire**.

En l'espèce, plusieurs délibérations sont votées au sein d'une SCI visant à **augmenter le capital social et à modifier les statuts de la société**. Plusieurs usufruitiers requièrent l'annulation de ces délibérations, se fondant sur l'abus de majorité.

Il s'agissait de déterminer si l'usufruitier d'une part sociale pouvait valablement contester de telles décisions : la cour répond par l'affirmative. Elle reprend les conclusions de ses décisions du **1er décembre 2021 (20-15.164)** et du **16 février 2022 (20-15.164)**, visant à reconnaître à l'usufruitier, bien qu'il n'ait pas la qualité d'associé, le pouvoir de provoquer une délibération des associés sur une question susceptible d'avoir une **incidence directe sur son droit de jouissance**. Si l'arrêt vient renforcer cette lignée jurisprudentielle, le périmètre concret des décisions susceptibles d'avoir une incidence directe sur le droit de jouissance de l'usufruitier reste incertain.

Elliott DUVAUX

# Et si KeynENS était parmi nous

## Aa2

L'agence de notation **Moody's** a maintenu, vendredi 25 octobre, la note de la dette de la France à **"Aa2"** — équivalent à **18 sur 20** — tout en abaissant sa perspective de "stable" à "négative". Cette note, qui place la France dans la catégorie des **émetteurs de qualité supérieure**, signale cependant une méfiance croissante de la part des investisseurs et pourrait avoir des implications économiques importantes en cas de dégradation future.

Si Moody's abaissait effectivement la note de la France, le pays pourrait voir ses **coûts d'emprunt** augmenter. En effet, une note plus basse indique aux investisseurs un risque accru, et les prêteurs exigent alors des **taux d'intérêt** plus élevés pour compenser ce risque. Cela rendrait le financement de la **dette publique** plus coûteux. Les charges d'intérêt augmenteraient, ce qui limiterait les fonds disponibles pour d'autres dépenses.

Par ailleurs, une dégradation pourrait affecter la **compétitivité** de la France à l'international, car les entreprises locales, directement liées à la solidité de l'économie nationale, pourraient subir à leur tour une hausse des **coûts de financement**. Une détérioration de la note viendrait donc alourdir les finances publiques et ralentir les investissements, pesant à terme sur la croissance économique.

Morgane CHAN-KUI

## Les chiffres de la semaine

- **3,25 %** : La BCE abaisse son principal taux directeur (le taux de dépôt) de **0,25 point**, le portant à **3,25 %**.
- **1,7%** : Le **taux d'inflation** annuel de la **zone euro** est de **1,7 % en septembre 2024**, contre **2,2 %** en août.
- **2 %** : Le **Smic** est revalorisé de **2 %** au 1er novembre 2024, selon un décret publié le 24 octobre.
- **97** : En octobre 2024, l'**indicateur de climat des affaires en France** perd un point, atteignant **97**.
- **6,2 %** : Le **déficit public** pourrait atteindre **6,2 % en 2024**, selon le **ministre de l'Économie, Antoine Armand**.

Morgane CHAN-KUI

## L'œil de l'économiste

### Des coups qui coûtent cher : l'impact économique du harcèlement scolaire

Le psychologue scandinave **Dan Olweus** définit le harcèlement comme une situation dans laquelle « *un élève est victime de violences lorsqu'il est exposé de manière répétée et à long terme, à des actions négatives de la part d'un ou plusieurs élèves* ». Si ses effets psychologiques sont indéniables, ses effets économiques sont également à prendre en compte. Une étude menée par l'économiste et professeur **Miguel Sarzosa** de l'Université de Purdue en 2018 révèle que les victimes de ce fléau souffrent d'**une baisse de 40 % de leurs compétences**, constituant une réelle entrave à leur potentiel économique futur.

L'étude de **Sarzosa** présente le harcèlement comme un véritable cercle vicieux : les enfants harcelés sont susceptibles à **25 % de l'être à nouveau**. Ces derniers voient également leurs **compétences cognitives et socio-émotionnelles** diminuer. Or, selon **Becker**, ces compétences sont essentielles afin de construire ce qu'il appelle le **capital humain** : l'accumulation de compétences techniques et scientifiques de l'individu, lui permettant de contribuer à la productivité de l'entreprise, et à une échelle plus globale, à l'économie nationale. Le **harcèlement brise alors ce processus d'accumulation**, créant une brèche béante dans le capital humain.

**Heckman** met quant à lui l'accent sur l'importance des **compétences non-cognitives**, à l'instar de la persévérance et la gestion des émotions qui contribuent fortement à la réussite scolaire et professionnelle. Le harcèlement vient casser cette dynamique, empêchant les victimes de développer des compétences critiques leur permettant une réussite sur le long terme.

Le harcèlement scolaire laisse ainsi une grande place à la théorie de la « *sélection adverse* » développée par **Akerlof** et **Stiglitz**. Cela expliquerait pourquoi certains élèves ont plus tendance à se faire harceler que d'autres. **Schelling** et **Manski** ont développé des théories très pertinentes sur les interactions sociales. **Schelling** met en lumière les comportements de groupe qui s'inscrivent dans une dynamique de pouvoir et de hiérarchie.

C'est tout simplement la conformité à la grande masse qui prime et qui peut encourager au harcèlement dès qu'un élève n'est pas en conformité avec ce groupe - autoproclamé - de référence. De son côté, **Manski** estime que les interactions sociales diffèrent en raison des caractéristiques intrinsèques des individus : un élève se démarquant par ses traits de personnalité ou par ses résultats scolaires est plus susceptible d'être isolé et pris pour cible. Il s'agit donc d'une « *sélection adverse* » laissant pour autant très peu de place à l'aléa et étant perpétrée par les dynamiques de groupes.

Les impacts du harcèlement scolaire sont toutefois voués à perdurer. En 2015, **Sarzosa** et **Urzua** ont indiqué que les victimes de harcèlement sont plus susceptibles de souffrir de dépression, d'anxiété et de stress une fois adultes. Elles ont moins tendance à poursuivre des études supérieures et peinent à s'intégrer dans le monde du travail. Le harcèlement scolaire va **freiner le développement du capital humain**, ce qui est préjudiciable au bien-être de la victime et **renforce les inégalités économiques** entre les agents.

Des solutions sont-elles envisageables ? **Sarzosa** mise sur l'homogénéité des classes, afin de briser la dynamique de groupes. Il préconise de **regrouper les élèves en fonction de leur niveau de compétences** afin de réduire les opportunités de harcèlement, et donc, de réduire les externalités négatives. Le harcèlement scolaire s'étend ainsi au-delà du bien-être individuel et des salles de classe : c'est un réel frein pour le développement économique. **Lutter contre le harcèlement revient à investir dans le potentiel économique des jeunes** qui contribueront à l'avenir économique de la société.

Louna SEUSSE

Source :

[https://business.purdue.edu/faculty/msarzosa/Research/DynBullyingHH\\_M\\_ed.pdf](https://business.purdue.edu/faculty/msarzosa/Research/DynBullyingHH_M_ed.pdf)

## Le travail : une notion annexe ou existentielle ?

Au premier janvier 2024, Pôle emploi est officiellement devenu France Travail. Derrière ce changement sémantique, un changement de vision est à l'œuvre et au cœur d'une vaste réforme portée par les gouvernements successifs depuis 2017 : remettre le travail au cœur de la société. Mais alors, **le travail occupe-t-il une place annexe ou existentielle dans nos sociétés ?**

Le travail est d'abord né d'une obligation, celle de subsister et donc de fournir un effort, quel qu'il soit. A cette fonction a donc été adossée un mot dont l'origine étymologique viendrait de la locution latine *tripalium*, signifiant torture (bien que cette origine étymologique ne fasse pas unanimité chez les chercheurs). Ainsi, **le travail serait intrinsèquement lié à la douleur** et semble ne pas pouvoir s'extraire d'une conception contraignante, à la limite de la mise en danger de l'intégrité humaine. C'est en ce sens que les élites grecques puis romaines considèrent que **le travail est purement animal** et l'associent donc à une tâche existentielle, du ressort de l'instinct.

Pourtant, cette conception ne fait pas loi, et se développe au XVIII<sup>ème</sup> siècle une vision positive du travail. Ainsi, **La Fontaine** affirme dans *“Le Laboureur et ses enfants”* que « *le travail est un trésor* ». C'est également la pensée de **Voltaire** puisqu'il estime dans *“Candide”* que « *le travail éloigne de nous trois grands maux : l'ennui, le vice et le besoin* ». Mais ici, il est important de noter que **le travail est chaque fois considéré comme une donnée exogène** à l'être humain et à sa condition. Il reçoit le travail là où il le subissait dans l'Antiquité mais n'est jamais à l'initiative, du moins conceptuellement. Si matériellement il peut en découvrir de nouvelles formes, **l'être humain semble donc être objet et non sujet du travail.**

C'est ce paradoxe qui affleure la notion de travail dans son intégralité mais qui est aujourd'hui questionné de manière croissante. En effet, **le travail peut casser et discipliner.** Il casse d'abord au regard des **conditions d'exercice de certains métiers.** S'il existe parfois une dureté physique dans le travail manuel (scandale de l'amiante dans les usines, interdite en 1997), elle peut aussi être psychologique, comme en témoigne la vague de suicide au sein de l'entreprise France Telecom en 2009. Il discipline ensuite car **le travail est parfois le moteur d'un projet d'asservissement et de domestication.** Ainsi, le régime nazi mais aussi la « Révolution nationale » ont intégré le Travail dans leur discours : la devise « *Arbeit macht frei* » ou celle dictant « *Travail, Famille, Patrie* » ont ainsi en commun d'utiliser le travail comme un frein à la liberté. **Là encore le travailleur est objet et son travail est existentiel.** A travailler, il occupe son esprit uniquement à la réalisation de tâches répétitives. Cette représentation a fait l'objet d'une caricature par Charlie Chaplin dans le film *“Les Temps Modernes”*.

Dès lors, c'est pour s'affranchir des freins que le travail lui impose que la condition humaine semble aujourd'hui remettre en question la notion même de travail en tant qu'alpha et oméga de l'existence humaine.

Cette remise en question peut paradoxalement passer par le travail lui-même comme le mentionnait déjà **Hegel** dans sa *“dialectique du maître et de l'esclave”* en estimant que l'esclave s'émancipe par le travail. Ainsi, la liberté de créer et d'entreprendre mène de plus en plus aux « **métiers-passions** » et donc à une perception adoucie du travail. **Fini le dur labeur, désormais le travailleur choisit et est acteur de son activité.** Il n'est plus l'instrument et endosse de plus en plus le rôle de créateur de valeur. Cette valeur n'est plus uniquement pécuniaire en ce qu'elle contribue au bien-être du travailleur.

Enfin, le travail est désormais perçu comme une valeur comme une autre, elle est ainsi mesurée en fonction de ses coûts et de ses avantages. Mais plus que tout, c'est l'essor du loisir qui accélère cette dynamique. Ainsi, l'arbitrage entre ces deux valeurs témoigne parfaitement de la nouvelle vision du travail au sein de nos sociétés. Par conséquent, le travail n'est pas annexe en ce qu'il contribue souvent à donner du sens à l'existence, sans pour autant combler l'ensemble des attentes modernes de la société. Notons pour finir que le travail n'est pas universel : **le chômage** en témoigne et permet également d'affirmer qu'il n'est qu'une grille de lecture de nos vies parmi d'autres.

Etienne TATER

### Quizz

- A. Quand est interdit le travail des enfants ?
- B. Combien de français ont été soumis au Service du Travail Obligatoire (STO) durant la seconde guerre mondiale ?
- C. Quel est l'auteur ayant théorisé la fin du travail ?

A. Loi Jules Ferry en 1882  
B. Entre 600 000 et 650 000  
C. Jeremy Rifkin dans La Fin du Travail, 1997

### Conseils divers

- Le thème du travail est transdisciplinaire et à cet égard il est pertinent de croiser vos théories et exemples d'économie, de culture générale mais aussi de droit.
- Arte a réalisé une série sur l'œuvre marxiste au sein de laquelle un épisode porte sur le travail. Les références y sont nombreuses et les domaines d'études variés.  
(<https://campus.arte.tv/program/travail-salaire-profit-travail>)

## ANGLAIS - Georgia judge strikes down law prohibiting abortion beyond six weeks of pregnancy

*Roe vs Wade* was a **landmark decision** by the Supreme Court on the issue of abortion, but its annulment in 2022 (Dobbs decision) kicked off the question of state regulation of abortion. In the south of the United States where it has become **ever more difficult** for women to have access to abortion, a Georgia judge **striking down** a state law prohibiting abortions beyond six weeks of pregnancy is a welcome reaffirmation of this women's right. Indeed, thanks to a review of the interpretation of « liberty », which now includes the power of a woman to « control her own body, to decide what happens to it and in it », women are allowed to make their own healthcare choices. Judge McBurney set a limit to this right : in his opinion, society can only intervene when the fetus reaches viability. However, this decision remains threatened by the **forthcoming state attorney's** appeal, as he believes that Georgia's Life Act is fully constitutional.

The judge also declared that women have a right to liberty of privacy, therefore a legislator or a judge cannot make a decision over a pregnancy, and even more when it's not always expected or intended. He even referred to *The Handmaid's Tale*, a dystopian novel describing a totalitarian regime **enslaving** women by forcing them to become pregnant.

The right to abortion remains an issue at stake, especially when we take into consideration the birth rate decrease denounced by several political leaders, such as Poutine, who describes abortion as a « serious problem ». Therefore, this decision is a small step for women's rights, when 40% of women live in a country prohibiting or limiting abortion.

Lilou DECHAND

### Vocabulaire :

- **Forthcoming** : prochain, à venir
- **State attorney** : procureur
- **Enslaving** : asservissant
- **To strike down** : annuler, invalider (sens juridique)
- **Ever more + adjectif** : de plus en plus
- **Landmark decision** : décision historique/pionnière

## ALLEMAND - Der Schock über die Schließung der VW-Werke

VW, der zweitgrößte **Autobauer** der Welt und die Nummer Eins in Deutschland, plant, drei **Werke** zu schließen. Es ist ein Schock, da dieses Unternehmen ein starkes Symbol für das **Wirtschaftswunder** ist. VW hat die Entwicklung des Labels „Made in Germany“ ermöglicht. VW ist der größte Arbeitgeber in Deutschland, und daher stellt dies eine Gefahr für die wirtschaftliche Lage des Landes dar.

VW hat auf die Konkurrenz aus China, wo Autos günstiger produziert werden, nicht reagiert und wurde vom chinesischen Hersteller BYD **überholt**. Die Schließung der Werke markiert einen **Wendepunkt** für die deutsche Automobilindustrie.

Célestine VATIN-CAYET

Lien pour approfondir :

[VW : Drei Werke und tausende Stellen auf der Kippe](#)

[Nach Kahlschlag-Ankündigung bei VW: Auch bei BMW wird an Gehältern gespart](#)

### Vocabulaire :

- **Der Autobauer** (-) : le constructeur automobile
- **Das Werk** (-e) : l'usine
- **Das Wirtschaftswunder** (-) : le miracle économique
- **jdñ./etw. überholen** (überholte, überholt) : dépasser quelqu'un / quelque chose
- **Der Wendepunkt** (-) : le tournant

## ESPAGNOL - Intento de asesinato de Evo Morales por Luis Arce o puesta en escena ?

Evo Morales, presidente de Bolivia desde 2006 hasta 2019, anunció que fue víctima de un intento de asesinato el 27 de octubre de 2024. De hecho, su **comitiva** ha recibido 14 **disparos**. Si bien Morales ha salido **ilesa** del **tiroteo**, su chofer resultó herido superficialmente.

Evo Morales acusó al actual **mandatorio** Luis Arce de haber organizado este ataque, **en vísperas de** las presidenciales de 2025 para las cuales ambos desean representar al partido de izquierda Movimiento al socialismo (MAS). El presidente ha negado cualquier implicación y denuncia una **puesta en escena** por parte de Evo Morales. Este acontecimiento así intensifica las tensiones que los enfrentan desde la elección de Luis Arce en 2020.

Soléa MESONA

Liens pour approfondir :

<https://elpais.com/america/2024-10-27/atacado-con-18-disparos-el-vehiculo-que-transportaba-a-evo-morales-en-bolivia.html>

<https://elpais.com/america/2024-10-28/un-aeropuerto-tomado-y-cortes-de-carreteras-escala-la-crisis-politica-en-bolivia-tras-el-tiroteo-contra-evo-morales.html>

### Vocabulaire :

- **una comitiva** : un cortège
- **disparos** : des tirs / coups de feu
- **ilesa** : indemne
- **un tiroteo** : un tir / une fusillade
- **un mandatorio** : une personne ayant été élue
- **en vísperas de** : à la veille de
- **una puesta en escena** : une mise en scène